

## Formulaire d'inscription/renouvellement

(à conserver par le club durant un an accompli)

\* : Barrer les mentions inutiles

### 1. Identification club

Club : ..... N° : .....

### 2. Identification du formulaire

Discipline \* : *Kendo* | *Iaido* | *Jodo* | Type de formulaire \* : *Inscription* | *Renouvellement*

Inscription le ..... / ..... / 20.....

Signature du correspondant de club :

### 3. Identification du pratiquant

(pour les renouvellements : uniquement si changement)

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe \* : H | F

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse ..... N° ..... Boite .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : ..... Courriel : .....@.....

#### Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, pratiquant ou représentant légal d'un pratiquant mineur, reconnais avoir pris mes renseignements auprès de mon médecin traitant et être apte à la pratique sportive. J'ai été spécifiquement informé que la pratique de tout sport et spécialement un sport de combat peut avoir des répercussions sur ma santé physique et déclare sur l'honneur être apte à la pratique du sport.

J'affirme avoir pris connaissance des informations situées au verso de ce document et y adhérer.

Signature :

#### Siège social & conseil d'administration

56, avenue E.Demolder 1030 Bruxelles | N° d'entreprise : 409.049.097 RPM Bruxelles | IBAN : BE41 6718 5757 0910

president@bkr.be : Thierry ANTOINE | secretaire@bkr.be : Lucia SANCHEZ | tresorier@bkr.be : Yves MARCELLE

## **Extraits du règlement d'ordre intérieur de la BKR**

### **Du RGPD**

Tout membre adhérent doit remplir un formulaire d'inscription contenant des données personnelles à seule fin du bon fonctionnement de l'association.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992, consultable sur le site de l'association, celle-ci est en droit de collecter ces informations car le membre a indubitablement donné son consentement (chapitre 2 article 5a). Selon cette même loi (chapitre 3, article 9, § 1<sup>er</sup> de a à e) tout membre doit être tenu informé des informations suivantes :

#### **Nom et adresse du responsable du traitement :**

le président de l'association et le siège social de cette dernière.

#### **Finalité du traitement :**

organisation journalière de l'association, transfert de membres d'un club à un autre, et transmission des informations aux compagnies d'assurances en cas d'accident.

#### **Opposition au traitement des données à fin de marketing :**

aucune fin marketing n'est autorisée par l'association.

#### **Destinataires des données :**

le conseil d'administration et les compagnies d'assurances.

#### **Caractère obligatoire de la réponse :**

les informations étant indispensables au fonctionnement de l'association, ces réponses sont toutes obligatoires sous peine de se voir refuser la qualité de membre (sauf défaut partiel et mineur par exemple un membre ne possédant pas de courriel ou de téléphone).

#### **Droit d'accès de rectification des données :**

sur simple demande écrite au secrétaire de l'association. L'association s'engage à ne divulguer ces données à aucun tiers sans l'accord préalable du membre à l'exception des besoins de la gestion journalière et dans le respect du but de l'association.

### **Du droit à l'image**

Tout membre adhérent cède d'office ses droits à l'image, photo et vidéo à l'association en ce qui concerne toute activité organisée par cette dernière ou laquelle cette dernière participe, en ce compris la diffusion notamment via l'Internet. De même les parents ou tuteurs légaux des membres mineurs cèdent les droits à l'image du ou des enfants dont ils ont la charge.

Toutefois, tout membre (ou parent de membre mineur), peut signifier son refus de céder ce droit à l'image en produisant une demande écrite datée et signée au président. Dans ce cas le membre est chargé de signaler de lui-même au photographe, et, ou au vidéaste présent qu'il ne désire pas être filmé.